#### PROGRAMME DE RECHERCHE ET D'ACTIONS SUR L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

#### ANALYSE DES RÉSULTATS DES ENQUETES PAR SONDAGE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

# 8. INFLUENCE DE L'AGE SUR LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL (DONNÉES 1977)

Par:

Jacques A. ZIGHERA
Dominique GUERIN
Centre d'Analyse Statistique
des Structures et des Flux
Université de Paris X Nanterre

Pour:

La Commission des Communautés Européennes

Juin 1980 Etude n° 79/70

# PROGRAMME DE RECHERCHE ET D'ACTIONS SUR L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

#### ANALYSE DES RÉSULTATS DES ENQUETES PAR SONDAGE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

# 8. INFLUENCE DE L'AGE SUR LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL (DONNÉES 1977)

Par: Pour:

Jacques A. ZIGHERA
Dominique GUERIN
Centre d'Analyse Statistique
des Structures et des Flux
Université de Paris X Nanterre

La Commission des Communautés Européennes

Juin 1980 Etude n° 79/70

#### RESUME

Les horaires inférieurs à 40 heures sont d'importance très variable suivant les pays, sexe, statut et branche. Suivant les cas ils traduisent soit l'importance d'horaires réduits, soit l'importance d'horaires à mi-temps ou même plus faibles, soit un certain absentéisme. Partant de 8 classes de durée du travail inférieures à 40 heures, on a, pour chaque pays et pour chaque sexe, regroupé les personnes ayant un emploi en environ 4 à 6 catégories propres à chaque couple sexe-pays, catégories présentant des profils voisins. Ces profils sont présentés et commentés. La présentation se fait sous forme de graphiques de pourcentages cumulés. On note en particulier l'importance des horaires faibles dans la branche dite des autres services, et, en général, surtout pour les femmes, dans le statut d'indépendant. La constitution précise des groupes constitués en fonction de la similitude des horaires, est donnée en annexe.

#### SUMMARY

Working hours below 40 hours have a very different importance depending on country, sex, status and branch. As the cases may be, they express either the importance of reduced hours, or the importance of half-time hours or even lower hours, or a certain absenteeism. Starting from 8 classes of working hours below 40 hours, we have gathered people having a job for each country and for male and female separately, in more or less 4 to 6 categories peculiar to each sex-country pair; these categories show similar profiles. These profiles are presented and commented upon. The presentation is made in the form of graphs of cumulative percentages. The importance of low working hours is to be particularly noticed in the branch called other services and, usually, especially for women, in the status of self-employed. The annex will give the precise constitution of groups depending on the similarity of working hours.

Cette étude a été financée par la Commission des Communautés Européennes dans le cadre de son "Programme de Recherche et d'Actions sur l'Evolution du Marché de l'Emploi". Les analyses et les propositions présentées concernant le marché du travail et d'autres domaines n'engagent pas la Commission.

Le rapport est disponible uniquement pour information. Ni citation, ni allusion à l'étude dans des publications et dans la presse ne sont autorisées sans accord de la Commission. Les demandes concernant cette étude doivent être adressées à la Direction Générale de l'Emploi et des Affaires Sociales (à l'attention de la division V/B/3), Commission des Communautés Européennes, 200, rue de la Loi, B-1049 Bruxelles.

#### 1. INTRODUCTION

L'étude sur les horaires de travail en fonction de l'âge est faite à partir d'une enquête par sondage de l'Office Statistique au cours de laquelle les personnes interrogées devaient répondre à la question suivante : combien d'heures de travail avez-vous effectuées la semaine dernière ?

A partir de ces réponses, nous disposions de données sur les effectifs d'hommes et de femmes, pour les 9 pays de la Communauté, appartenant aux classes d'heures suivantes :

| 01 | 0 heure            |
|----|--------------------|
| 02 | 01 à 09 heures     |
| 03 | 10 à 14 "          |
| 04 | 15 à 19 "          |
| 05 | 20 à 24 "          |
| 06 | 25 à 29 "          |
| 07 | 30 à 34 "          |
| 08 | 35 à 39 "          |
| 09 | 40 à 41 "          |
| 10 | 42 à 44 "          |
| 11 | 45 à 47 "          |
| 12 | 48 à 50 "          |
| 13 | 51 à 55 "          |
| 14 | 56 heures et plus. |
|    |                    |

Nous étudierons d'une part la situation des hommes, d'autre part celle des femmes, d'abord pays par pays, ensuite en comparant les situations nationales.

A cette fin, nous avons, à partir des données de l'année 1977, calculé les fréquences cumulées des effectifs (hommes et femmes) par âge et pour chaque classe horaire.

Nous avons dû rassembler les classes horaires les plus proches afin de ne retenir que les plus significatives ; ainsi, pour les hommes, nous avons dû réunir les classes 02 jusqu'à 07 et les classes 12 et 13, pour les femmes les classes 12 et 13 seulement.

Nous avons ainsi, après lissage par calcul de moyenne mobile sur 5 ans, fait figurer pour chaque pays un graphique où chaque classe d'âge glissante de 5 ans figure en abscisse et le pourcentage en ordonnée; nous avons donc ainsi représenté verticalement la répartition entre les différentes classes d'heures retenues.



#### 2. LES HORAIRES DE TRAVAIL CHEZ LES HOMMES

2.1. En REPUBLIQUE FEDERALE, 60 % environ des hommes ont des horaires de travail compris entre 40 et 41 heures.

Chez les jeunes, cette classe horaire atteint 80%; celle de 1 à 34 heures est de 8%, toutes les autres sont inférieures à 3%.

La classe horaire 40 à 41 heures diminue jusqu'à l'âge de 35-40 ans : elle est égale à 60 % et le demeure jusqu'à 62 ans ; les classes supérieures à 42 heures augmentent en contrepartie, surtout celles de 48 à 55 heures et 56 heures et plus qui atteignent respectivement 13 % et 12 %.

A partir de la quarantaine, les classes supérieures à 45 heures se stabilisent; par contre, on peut observer une légère augmentation de l'absentéisme et de la classe 1 à 34 heures qui atteignent respectivement 5 et 7 % à l'âge de 62 ans, ceci aux dépens, légèrement, de la classe 40 à 41 heures.

2.2. En FRANCE, la répartition des horaires de travail chez les jeunes est la suivante : 5% pour la classe 56 heures et plus, 10 à 15% pour celles de 48 à 55 heures, 45 à 47 heures et 42 à 44 heures, 42% pour celle de 40 à 41 heures, 2 à 6% pour celles inférieures à 41 heures.

Jusqu'à la quarantaine, on observe une légère diminution de la classe 40 à 41 heures atteignant 30 %, au bénéfice de la classe horaire la plus longue (56 heures et plus) qui dépasse 10 %; la classe horaire 1 à 34 heures diminue et passe à 5 %, pourcentage égal à celui de l'absentéisme. A partir de 46 ans environ, les classes 56 heures et plus, 0 heure, et 1 à 34 heures augmentent aux dépens de celles de 40 à 41 heures et 42 à 44 heures.

2.3. La moitié des jeunes, en ITALIE, effectue une semaine de travail de 40 à 41 heures ; il faut noter aussi la relative importance des classes 48 à 55 heures, 42 à 44 heures qui atteignent 13 à 15 %, celle moins importante de 1 à 34 heures qui arrive à 9 %. Les autres classes horaires sont faibles, de l'ordre de 2 % à 3 %.

Jusqu'à la quarantaine, on note une diminution de la semaine de 40 à 41 heures qui atteint 40 % au bénéfice des classes 48 à 55 heures, 56 heures et plus, et 35 à 39 heures qui montent respectivement à 22 %, 6 % et 9 % à l'âge de 43 ans.

A partir de 48 ans, on constate une augmentation de la classe 1 à 34 heures qui atteint presque 20 % à l'âge de 62 ans, aux dépens de celle de 40 à 41 heures. La classe 56 heures et plus augmente toujours mais très peu, elle est de 7 % seulement à l'âge de 62 ans.

2.4. Aux PAYS-BAS, 60 % des jeunes ont des horaires de travail compris entre 40 et 41 heures ; 21 % d'entre eux, des horaires allant de 1 à 34 heures.

Les classes supérieures à 42 heures restent inférieures à 4 %, de même la classe 0 heure représentant l'absentéisme.

Jusqu'à l'âge de 36 ans, la classe horaire 40 à 41 heures diminue et passe à 50 %, ainsi que celle de 01 à 34 heures qui atteint 10 %; ceci au bénéfice des classes 56 heures et plus et 48 à 55 heures qui sont respectivement égales à 13 % et 10 %.

Au delà de la quarantaine, on observe une diminution des classes 56 heures et plus, 40 à 41 heures au bénéfice des classes 1 à 34 heures et 0 heure.

2.5. En BELGIQUE, il faut noter l'importance des horaires de travail compris entre 40 et 41 heures ; ils concernent plus de 65 % des hommes.

Chez les jeunes, la classe horaire 40-41 heures monte à  $80\,\%$ ; les autres classes ne dépassent pas  $4\,\%$ .

Jusqu'à l'âge de 35 ans, la classe 40 à 41 heures diminue et passe à 65 %, ceci au bénéfice des classes 1 à 34 heures et 35 à 39 heures qui atteignent 7 et 6 % et de celles de 48 à 55 heures et 56 heures et plus qui sont égales respectivement à 7 et 10 %.

Au delà de 35 ans, la répartition des classes ne varie presque plus, à l'exception de la classe 56 heures et plus qui atteint 14 % entre 58 ans et 62 ans et celles de 0 heure et 1 à 34 heures qui augmentent de 1 % et de 2 % respectivement entre les mêmes âges.

2.6. Au LUXEMBOURG, 70~% des hommes ont des horaires de travail compris entre 40 et 41 heures.

Chez les jeunes, ce pourcentage monte à 80%; la classe 1 à 34 heures atteint seulement 5 à 6%, les autres classes sont inférieures à 4%.

Jusqu'à 50 ans, on observe une diminution de la classe 40 à 41 heures qui passe à 70 %, diminution provoquée par une augmentation à partir de 42 ans, des classes 56 heures et plus et 52 à 55 heures qui atteignent 10 % et 8 %; relayée ensuite (à partir de 38-40 ans) par les classes 1 à 34 heures et 0 heure.

Au delà de 52 ans environ, la diminution de la classe 40-41 heures s'accentue par la croissance simultanée des classes 56 heures et plus, 52 à 55 heures d'une part, celles de 1 à 34 heures et 0 heure d'autre part.

2.7. Au ROYAUME-UNI, la répartition des horaires de travail chez les jeunes est la suivante : 3% pour les classes extrêmes (0 heure et 56 heures et plus), 6 à 8% pour celles de 48 à 55 heures, 45 à 47 heures, 42 à 44 heures ; presque 50% pour celle de 40 à 41 heures, 17% pour celle de 35 à 39 heures, 8% pour celle de 1 à 34 heures.

Jusqu'à 38 ans environ, la classe 40 à 41 heures diminue et passe à 29 %, ceci à la suite d'une augmentation des classes horaires les plus longues, 48 à 55 heures et 56 heures et plus qui atteignent 15 à 16 % environ ; on note aussi une légère diminution des classes 1 à 34 heures et 35 à 39 heures.

Au delà de 38 ans, la classe 40 à 41 heures augmente à nouveau aux dépens des classes supérieures à 48 heures. On peut noter une légère augmentation de la classe 0 heure à partir de 50 ans.

2.8. En IRLANDE, les horaires de travail supérieurs à 56 heures augmentent régulièrement avec l'âge, de 12% à l'âge de 18 ans, ils passent à 34% à l'âge de 62 ans, ceci aux dépens surtout de la classe 40 à 41 heures qui à 18 ans est de 50%, passe à 35% vers la quarantaine puis à 27% à 62 ans.

La répartition entre les autres classes horaires reste à peu près la même de 18 à 62 ans (environ entre 5 et 10 % pour chacune) ; la classe 48 à 55 heures augmente à partir de la trentaine et passe de 10 % à l'âge de 18 ans à 15 %.

On peut noter une légère augmentation après la cinquantaine des horaires les plus faibles (0 heure et 1 à 9 heures).

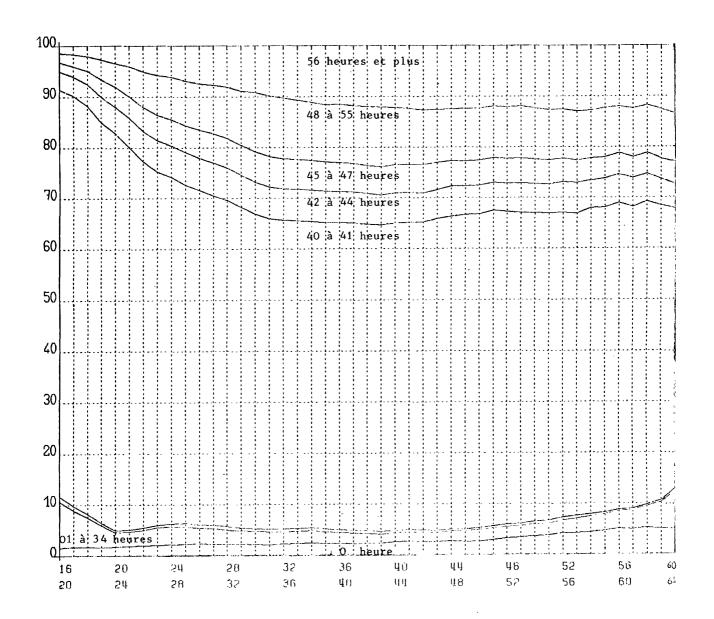
2.9. Au DANEMARK, 50 à 60 % des hommes ont une semaine de travail de 40 à 41 heures.

Les horaires supérieurs à 48 heures augmentent surtout de 18 à 34 ans puis se stabilisent entre 10 et 12 %.

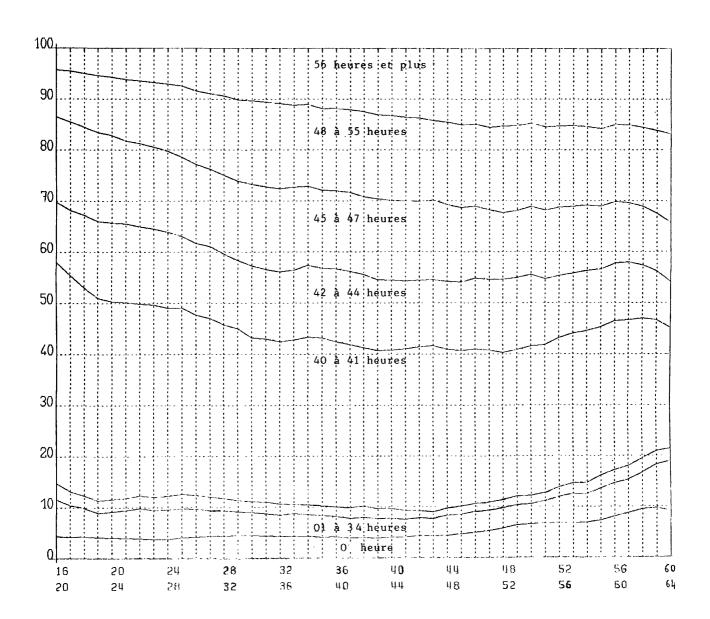
Les horaires compris entre 1 et 34 heures diminuent aussi au fur et à mesure que l'on atteint la trentaine et pasent de 22 % à 5 % environ. Les classes horaires 35 à 39 heures, 42 à 44 heures et 45 à 47 heures augmentent très légèrement jusqu'à 30 ans mais restent inférieures à 6 %.

- 2.10. On observe à peu près la même répartition des horaires par âge pour les pay suivants : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark et République Fédérale ; chez les jeunes la classe horaire 40-41 heures, de loin la plus importante, atteint 60 à 90 % selon les pays ; c'est en République Fédérale, Belgique et Luxembourg qu'elle atteint le pourcentage maximum. Il faut noter cependant l'importance relative de la classe 01 à 34 heures aux Pays-Bas et au Danemark qui est de 20 %. Pour tous ces pays, on observe une diminution de la classe 40 à 41 heures jusqu'à la trentaine, au bénéfice des classes 48 à 55 heures et 56 heures et plus qui atteignent 10 % environ.
- En Italie, en Irlande et en France, la classe horaire 40 à 41 heures est de 30 à 40 %; les horaires inférieurs à 40 heures restent inférieurs à 20 % pour l'Italie et l'Irlande, 10 % pour la France : ils augmentent légèrement après la cinquantaine. Les horaires longs sont importants : ils croissent légèrement jusqu'à la quarantaine puis se stabilisent sauf pour l'Irlande où la classe horaire 56 heures et plus continue son évolution .
- au Royaume-Uni, les classes horaires 40 à 41 heures et 35 à 39 heures sont relativement importantes ; on observe en plus une augmentation des classes de longue durée (supérieure à 42 heures) jusqu'à 30 ans ; elles diminuent ensuite à partir de la quarantaine.

R.F.A. 1977

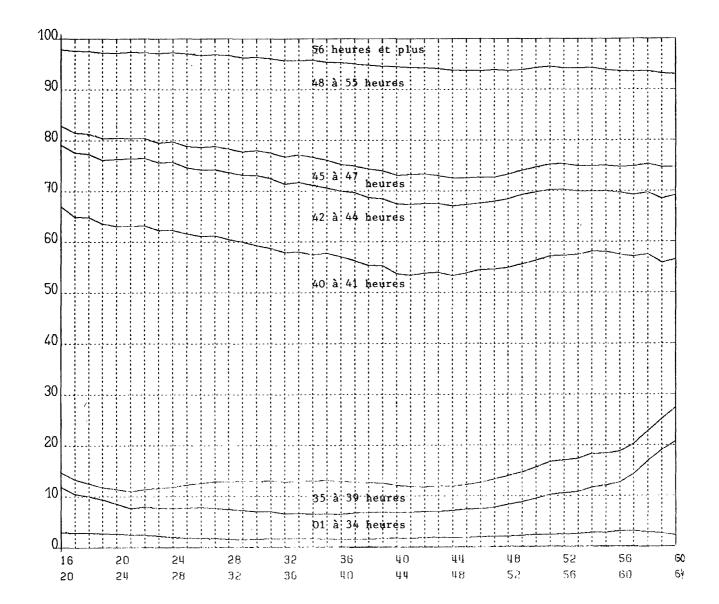


## FRANCE 1977



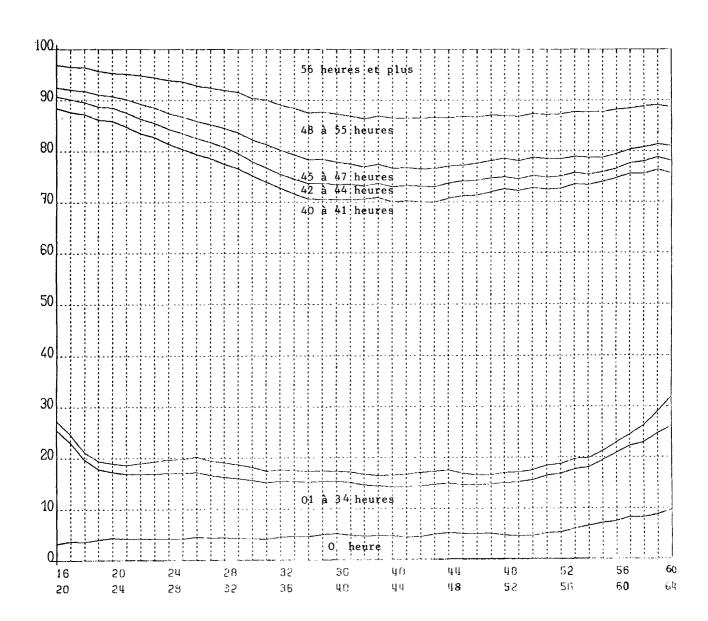
#### ITALIE 1977

## HOMMES

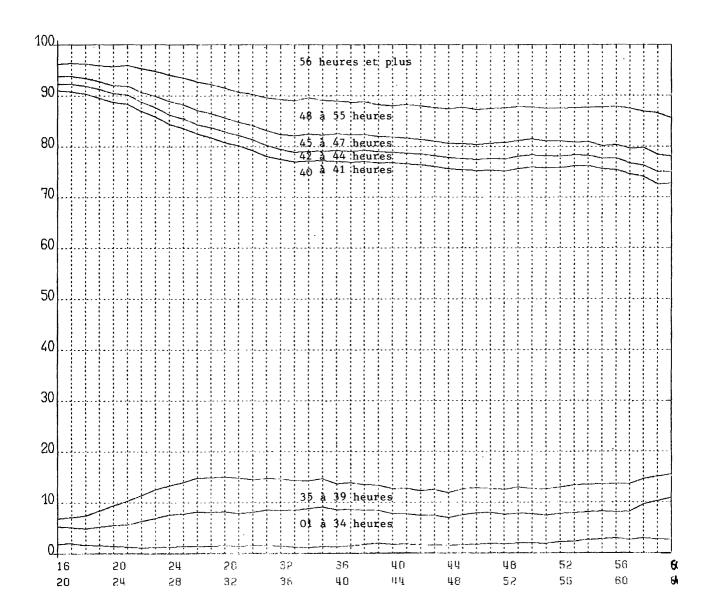


(**4**)

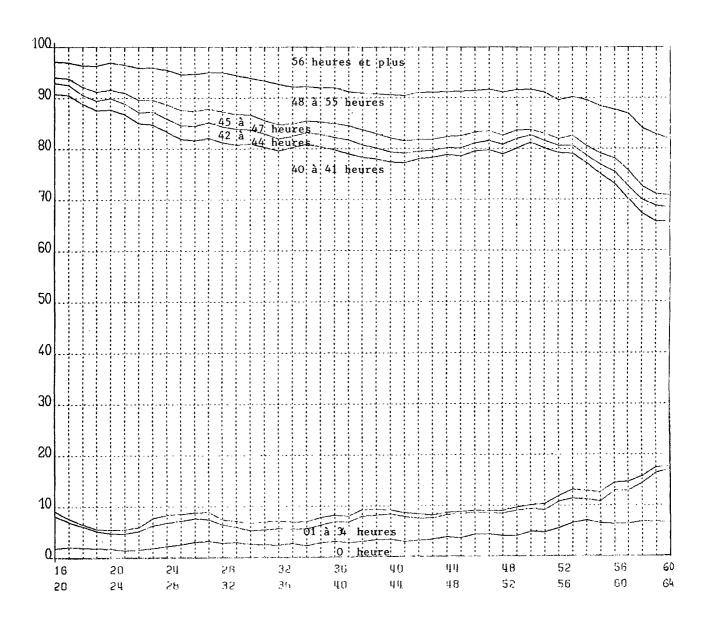
## PAYS-BAS 1977



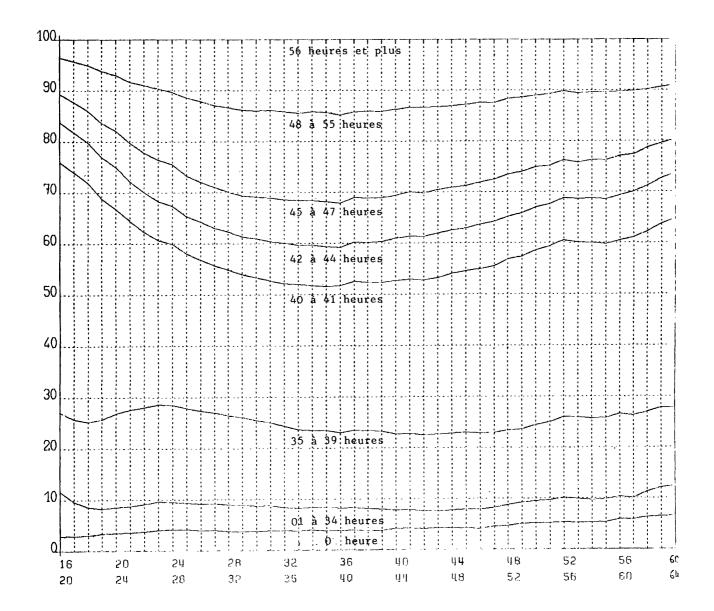
## BELGIQUE 1977



#### LUXEMBOURG 1977

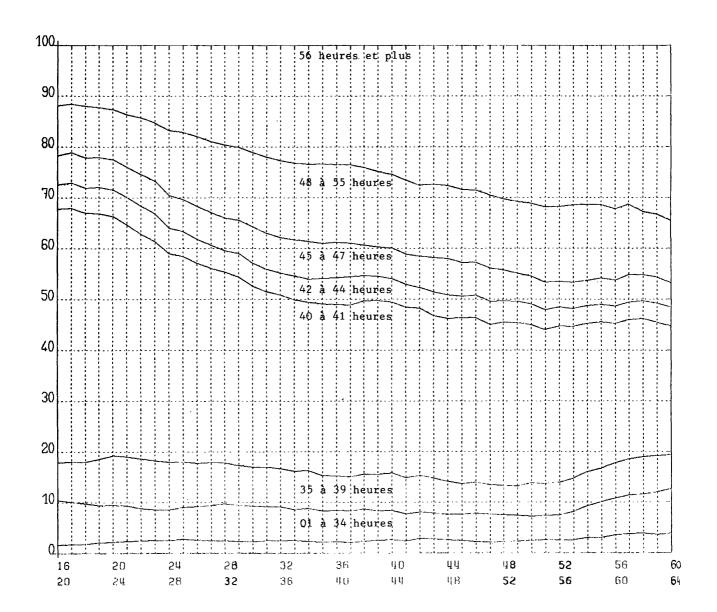


#### ROYAUME-UNI 1977



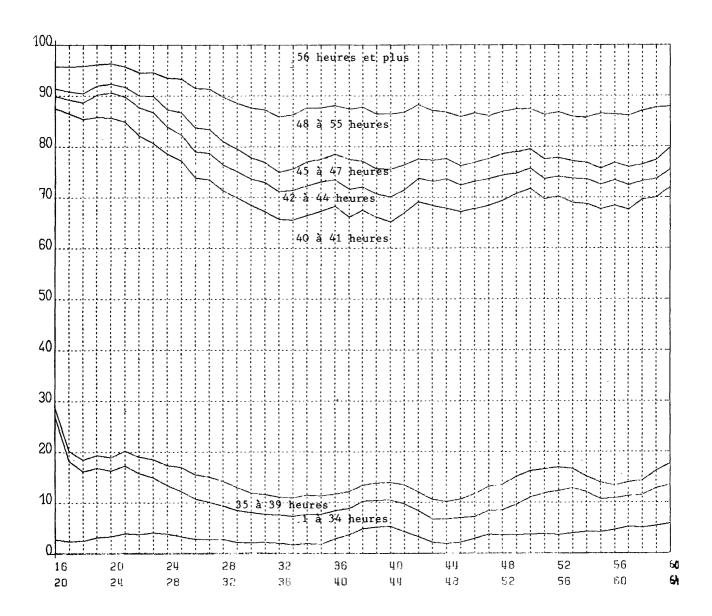
#### IRLANDE 1977

#### **HOMMES**



•

#### DANEMARK 1977



#### 3. LES HORAIRES DE TRAVAIL CHEZ LES FEMMES

3.1. En REPUBLIQUE FEDERALE, à partir de 30 ans, on peut noter l'importance de deux classes horaires, celle de 40 à 41 heures qui est d'environ 30 à 40% et celle de 20 à 24 heures qui atteint 15%.

Chez les jeunes, la classe 40 à 41 heures monte à 80 %, les autres étant toutes inférieures à 5 %.

A partir de 22 ans et jusqu'à 35-36 ans, on remarque une diminution rapide de la classe 40-41 heures au bénéfice de celles comprises entre 15 et 34 heures et surtout de celle de 20 à 24 heures qui passe de 2 % à 17 %. On note également une légère augmentation de la classe horaire la plus longue (56 heures et plus).

Au delà de la cinquantaine, la classe horaire 20 à 24 heures diminue légèrement au profit de celle de 40 à 41 heures.

3.2. En FRANCE, la classe horaire 40-41 heures concerne en moyenne 35~% des femmes.

Chez les jeunes, l'absentéisme est de 5%, la classe 40 à 41 heures atteint 50%, celles comprises entre 42 et 55 heures 5 à 10%; toutes les autres classes sont inférieures à 4%.

On note jusqu'à 30 ans environ, la diminution de la classe 40 à 41 heures au profit de l'absentéisme qui passe à 9 % ainsi que de toutes celles comprises entre 1 et 39 heures mais qui ne dépassent pas les 6 %.

Au delà de la trentaine, les classes 48 à 55 heures et 56 heures et plus augmentent progressivement et parviennent à 10% à 62 ans , ceci aux dépens de la classe 40 à 41 heures. Il faut noter aussi une légère diminution de l'absentéisme qui revient à 4% à l'âge de 40 ans mais qui reprend ensuite sa progression pour dépasser les 10% à 62 ans.

3.3. En ITALIE, de 18 à 30 ans, on observe une diminution de la classe horaire la plus importante (40 à 41 heures) qui passe de 60 % à 42 %; ce changement est provoqué par une augmentation de l'absentéisme qui atteint 6 %, et des classes comprises entre 15 et 39 heures qui passent entre 5 et 10 %.

Il faut noter l'importance relative des classes 42 à 44 heures et 48 à 55 heures qui sont respectivement de 10 % et 8 %.

Au delà de la trentaine, on observe une croissance des classes 48 à 55 heures et 56 heures et plus qui atteignent 8 et 12 % vers l'âge de 62 ans, ceci aux dépens de la classe 40 à 41 heures qui passe à 20 %.

A partir de la cinquantaine, les classes 20 à 24 heures et 30 à 34 heures augmentent légèrement, atteignant les 10 %.

3.4. Aux PAYS-BAS, à partir de la trentaine, on observe une relative importance des classes inférieures à 39 heures. Par contre, quel que soit l'âge, les classes supérieures à 41 heures restent faibles, de l'ordre de 2 à 4 %. L'absentéisme demeure à 8 % au delà de la trentaine.

On note un changement important entre 18 ans et 30 ans : la classe horaire 40 à 41 heures la plus importante chez les jeunes (elle atteint 70 %) diminue fortement et passe à 18 % aux âges moyens. En contrepartie toutes les classes inférieures à 40 heures augmentent ; en particulier celle de 1 à 9 heures passe de 2 à 15 % ; celles de 10 à 14 heures et 15 à 19 heures passent de 2 à 10 % ; enfin celle de 20 à 24 heures monte de 7 % à plus de 10 %.

3.5. En BELGIQUE, la classe horaire 40 à 41 heures demeure relativement importante quel que soit l'âge puisqu'elle concerne en moyenne 40 % des femmes. Il faut noter la croissance des classes horaires 48 à 55 heures et 56 heures et plus qui augmentent avec l'âge et passent de 2 % à respectivement 8 et 20 % à 62 ans.

On observe, de façon générale, une forte diminution de la classe 40 à 41 heures qui passe de 80% à l'âge de 18 ans à 40% à partir de 30 ans. Cette variation est due à la croissance des classes comprises entre 20 et 39 heures qui passent de moins de 5% à 10% et plus.

Enfin, les classes inférieures à 20 heures restent faibles quel que soit l'âge.

3.6. Au LUXEMBOURG, on observe une forte diminution de la classe horaire 40 à 41 heures qui passe de 80~% à l'âge de 18 ans, à 35~% au delà de la trentaine.

Cette diminution est due à une croissance des classes horaires inférieures à 40 heures et en particulier de la classe 20 à 24 heures qui passe de 2 à 10 %, et de celles comprises entre 25 et 39 heures qui de 1 à 2 % atteignent les 5 à 8 %.

Il faut noter une augmentation régulière avec l'âge des classes 48 à 55 heures et 56 heures et plus qui atteignent 15 % à l'âge de 62 ans.

3.7. Au ROYAUME-UNI, toutes les classes horaires inférieures à 42 heures sont relativement importantes ; par contre les horaires longs (supérieurs à 41 heures) sont très faibles et ceci quel que soit l'âge.

Presque 40 % des jeunes ont des horaires de 40-41 heures, ou de 35-39 heures.

De 18 ans à 30 ans, on observe une diminution de ces deux classes horaires qui reviennent à respectivement 15 et 20 %, au bénéfice de toutes les classes comprises entre 1 et 34 heures ; ces dernières qui étaient inférieures à 5 % à l'âge de 18 ans, atteignent les 10 % environ à la trentaine.

3.8. En IRLANDE, on remarque à partir de 38-40 ans une importance relative de toutes les classes d'heures comprises entre 15 et 39 heures qui sont de l'ordre de 10 % et de celle de 40 à 41 heures qui atteint 20 %.

Il faut noter également la croissance régulière en fonction de l'âge des classes 48 à 55 heures et 56 heures et plus, la dernière passant de 2% à l'âge de 18 ans à 13% à l'âge de 62 ans.

Entre 18 et 40 ans, la classe 40 à 41 heures diminue rapidement passant de 60 % à 20 %, ceci au bénéfice de toutes les classes d'heures inférieures à 34 heures ; on note aussi une légère diminution de la classe 35-39 heures qui passe de 15 à 10 %.

Au delà de la quarantaine, la répartition de ces classes ne varie plus, par contre les classes horaires supérieures à 47 heures atteignent des pourcentages non négligeables.

3.9. Au DANEMARK, les classes horaires supérieures à 41 heures sont très faibles.

On peut noter la relative importance des classes d'heures 20 à 24 heures et 40 à 41 heures qui sont de l'ordre de 20 % au delà de la trentaine ;

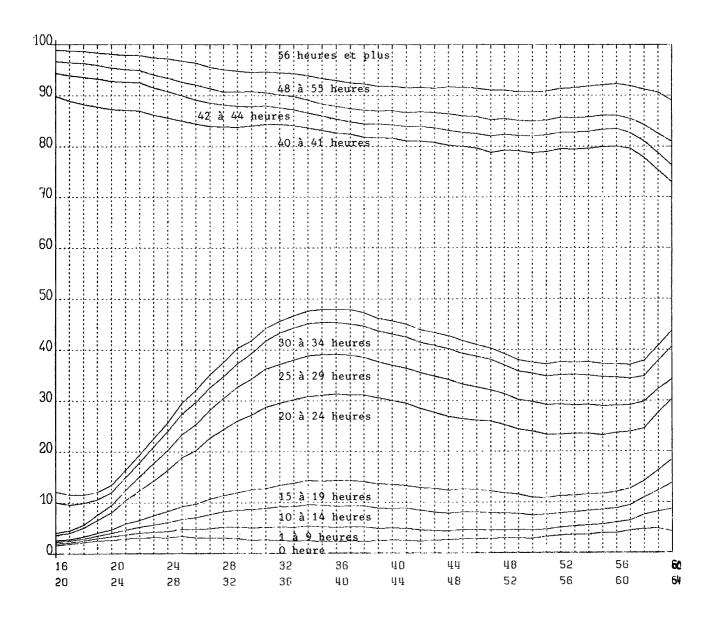
celles comprises entre 25 et 39 heures atteignent les 10~% ainsi que celle de 15 à 19 heures. L'absentéisme dépasse souvent 5~%.

Cependant cette répartition a été obtenue à la suite d'une diminution importante, entre 18 et 30 ans, de la classe 40 à 41 heures qui comptait 43 % de jeunes et aussi celle de 0 heure qui atteignait 10 %.

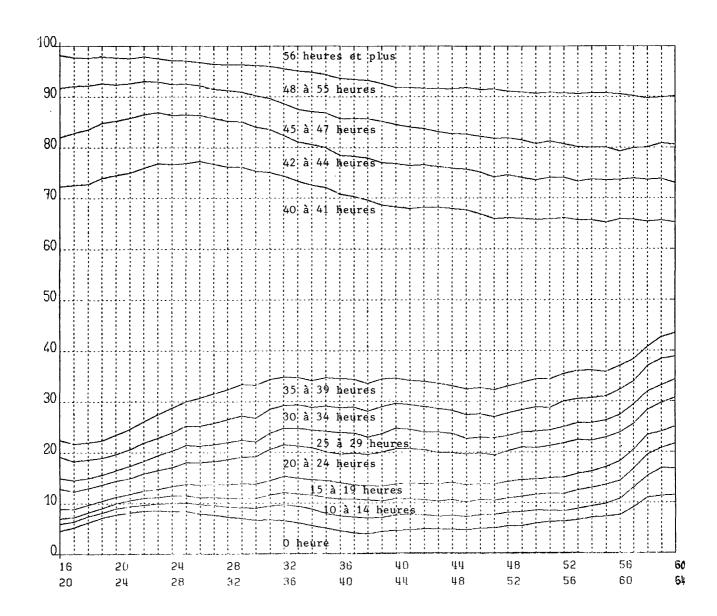
- 3.10. En Irlande, aux Pays-Bas et au Danemark, on observe une très forte croissance, entre 18 et 30 ans, des horaires inférieurs à 39 heures aux dépens de la classe 40 à 41 heures qui passe de 50-60 % à 20 %; à partir de la trentaine, ces situations se stabilisent. Les horaires longs (supérieurs à 42 heures) restent inférieurs à 20 % pour l'Irlande, 10 % pour les Pays-Bas et le Danemark.
- En Belgique et au Luxembourg, la classe 40-41 heures est relativement encore la plus importante (de l'ordre de 30 à 40 %). On observe cependant, jusqu'à trente ans, une croissance moins forte que pour les pays précédents, des classes d'heures inférieures à 39 heures, puis une légère diminution de celles-ci vers la cinquantaine. Par contre les classes supérieures à 48 heures augmentent régulièrement avec l'âge.
- En Italie et en France, on observe également à peu près la même évolution des horaires suivant l'âge. Comparativement à la Belgique, au Luxembourg et à la République Fédérale, les horaires longs y sont plus importants et les horaires inférieurs à 39 heures remontent à partir de la cinquantaine ; la classe horaire 40-41 heures y est aussi importante.
- Enfin, au Royaume-Uni, il faut noter l'importance des horaires inférieurs à 41 heures, et surtout des classes 40 à 41 heures, 35 à 39 heures et 20 à 24 heures de l'ordre de 15 à 20 %.

Cette étude montre l'importance relative des classes d'horaires faibles pour certains pays. Ceci est susceptible de remettre en cause la seule étude des taux d'emploi pour mesurer le poids du travail féminin.

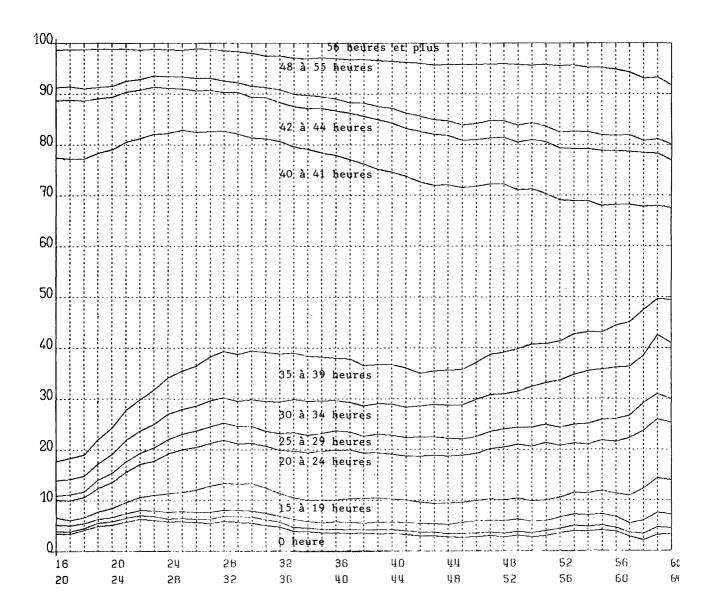
R.F.A. 1977



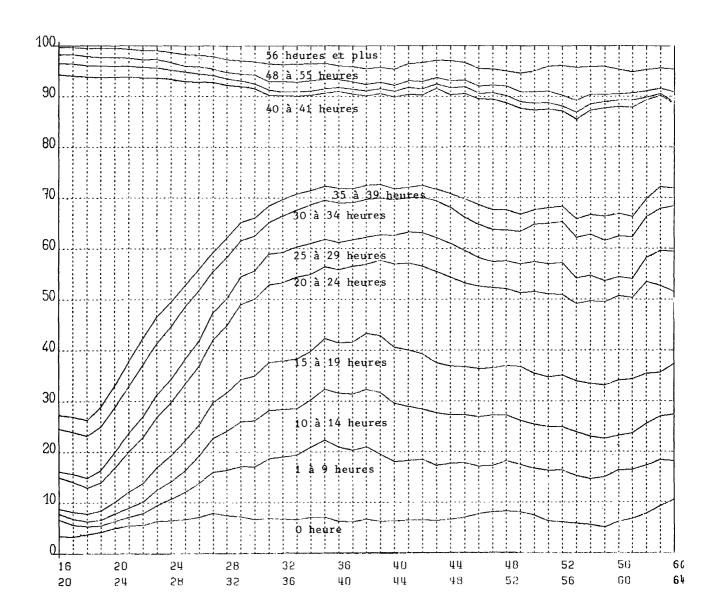
#### FRANCE 1977



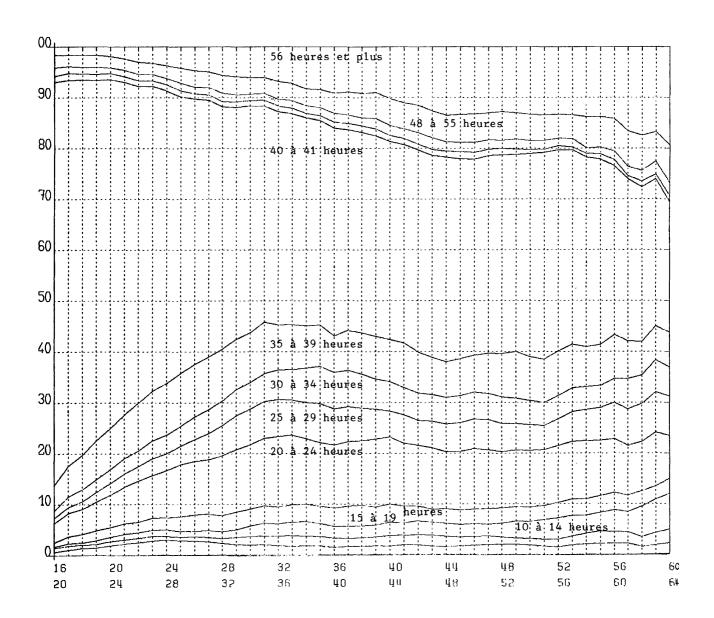
ITALIE 1977



## PAYS-BAS 1977

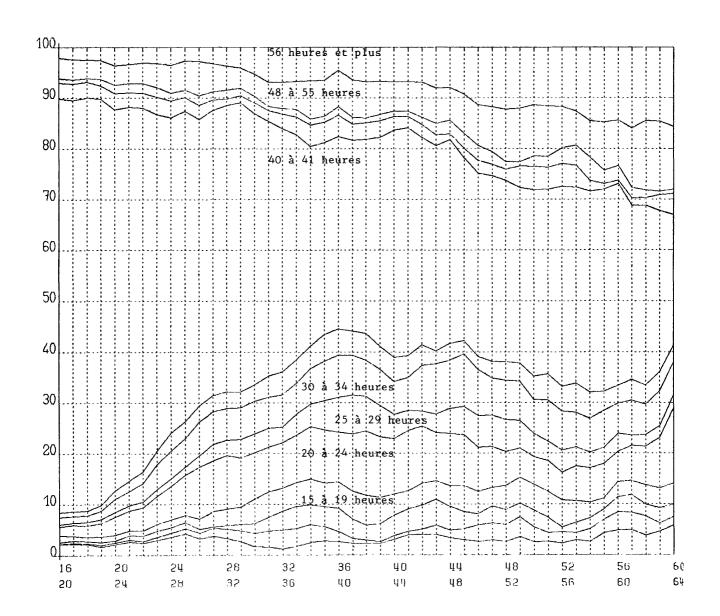


#### BELGIQUE 1977



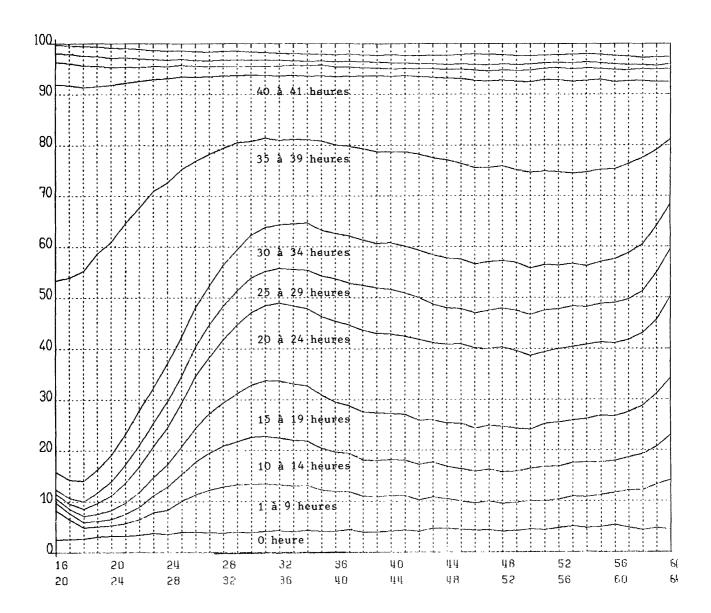
#### LUXEMBOURG 1977

## FEMMES

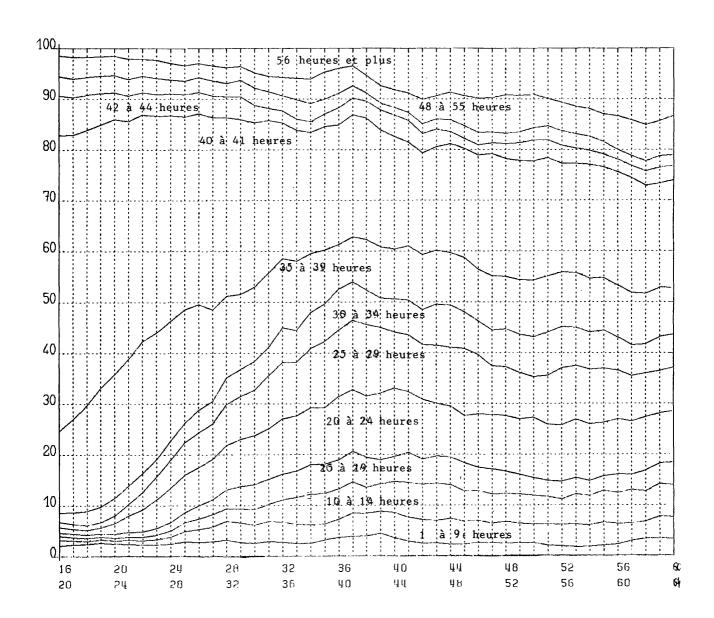


-

#### ROYAUME-UNI 1977



# IRLANDE 1977 FEMMES



#### DANEMARK 1977

